

Personne de contact:
Barbara Pfenniger | b.pfenniger@frc.ch

Monsieur
Alain Berset
Conseiller fédéral
Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Lausanne, le 4 mai 2021

Principes généraux pour la nouvelle gouvernance transnationale du Nutri-score

Monsieur le Conseiller fédéral,

Au nom de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et du Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC), nous tenons à saluer le fait que la Suisse fasse partie des sept pays qui ont décidé de se coordonner pour simplifier le déploiement du Nutri-score. Il est en effet important qu'un tel étiquetage nutritionnel puisse se déployer sur la face avant des emballages et faciliter ainsi le choix sain des consommateurs. La gouvernance transnationale devra également juger des propositions d'adaptation du Nutri-score. Aussi souhaitons-nous vous exposer les principes généraux essentiels à nos yeux.

Alors que la Commission européenne proposera son étiquetage nutritionnel harmonisé d'ici la fin 2022, le BEUC – dont la FRC est le membre suisse –, reste mobilisé pour qu'elle fasse le choix du [Nutri-score](#). À ce titre, nos organisations ont noté avec satisfaction la mise en place d'une collaboration entre sept pays, dont la Suisse. Cette coordination aidera toute l'industrie agroalimentaire, quelle que soit la taille de l'entreprise, à déployer le Nutri-score et permettra ainsi à un maximum de consommateurs d'en bénéficier.

Nous saluons également la mise en place d'un comité scientifique réunissant des chercheurs indépendants issus de ces pays. Une spécialiste suisse en fait partie. Nous sommes convaincus que cet organe permettra à l'algorithme qui sert à calculer le Nutri-score d'intégrer les dernières connaissances de la science dans le but d'améliorer la santé de la population dans son ensemble.

La force majeure du Nutri-score tient au niveau de preuve scientifique très solide montrant qu'il est l'étiquetage le plus adapté pour aider les consommateurs à comparer des produits semblables et à faire le choix le plus sain. **Il est donc crucial que le fondement scientifique rigoureux sous-jacent et son algorithme soient maintenus dans toute considération visant à adapter le label.**

Dans cette perspective, nous considérons que toute évolution du Nutri-score doit respecter les principes suivants:

- Toute décision pour faire évoluer la méthode de calcul, voire exempter certaines catégories de produits, doit être prise sur la base de preuves scientifiques visant à améliorer la santé publique, et non pas à servir des intérêts économiques. Il est donc essentiel que ce genre de décisions adoptées par le comité de pilotage, se fondent toujours sur une consultation du comité scientifique, et donc sur la base des évaluations et conclusions de ses experts.

- Aucune décision de modification ou d'exemption ne doit être en contradiction avec une conclusion du comité scientifique. Par souci de transparence, nous demandons que toutes les conclusions soient publiées en intégralité et en accès libre sur internet.
- Les membres du comité scientifique doivent avoir le pouvoir de s'autosaisir pour étudier tout aspect du Nutri-score qu'ils considèrent comme pertinent pour le développement et l'amélioration de l'étiquetage.

Enfin, bien que d'autres pays européens n'aient pas encore adopté le Nutri-score, nous estimons que leurs experts, tels que ceux des pays nordiques, pourraient apporter un éclairage pertinent au travail du comité scientifique au regard de leur expérience.

Ce courrier est adressé par les associations de défense des consommateurs à leurs autorités et sera également mis en ligne par le BEUC.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier. Restant à votre disposition pour toute précision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre très haute considération.

Monique Goyens
Directrice générale, BEUC

Sophie Michaud Gigon
Secrétaire générale, FRC